

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU SUD

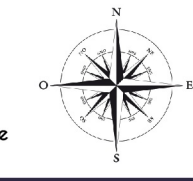
COULLEMONT

SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

PLUI ARRÊTÉ LE 05.12.19 PLUI APOUVÉ LE 25.03.21

Dossier réalisé avec
le bureau d'études :
urbxcom
URBANISME
PAYSAGE
ENVIRONNEMENT

Échelle : 1/5000^{ème}



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS
1050, AVENUE FRANÇOIS MITTERRAND
62810 AVESNES-LE-COMTE
03. 21. 220. 200
PLUI@CAMPAGNESARTOIS.FR
WWW.CAMPAGNESARTOIS.FR
f t y i

Légende

- Limites communales
- INT1 : Servitude relative à la protection des cimetières
- INT1 : Périmètre de protection des cimetières
- PT2 : Servitude de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles : zone spéciale de dégagement
- EL7 : Alignement des voies publiques
- I3 : Servitude relative aux canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques

Attention : la totalité des données concernant la servitude "EL7 : Alignement des voies publiques" n'étant pas entièrement numérisée, il est important de se renseigner sur les périmètres du plan d'alignement

